



E.H.P.A.D. *Gautier*

56, place du Coudert
63116 BEAUREGARD L'EVEQUE
Tel : 04-73-68-02-83
Fax : 04-73-68-00-30



Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Site internet : www.ehpad-gautier.com

PRESENTATION GENERALE

Historique :

C'est l'évêque de Clermont-Ferrand, qui au 13^{ème} siècle fonda le village et en fit sa résidence d'été.

La Résidence GAUTIER a pris le nom du donateur du terrain sur lequel est implanté l'établissement.

En effet vers la fin des années 80, Madame veuve Gautier, héritière d'une maison bourgeoise joutée par un grand parc, a décidé de la léguer à la commune de Beauregard l'Evêque.

Ce don est à l'origine de l'idée de créer un établissement pour personnes âgées dépendantes par Monsieur Alain Néri, Maire de la commune.

Situé en bordure de Limagne, près des monts du Forez, face à la chaîne des Dômes, la ville de Beauregard l'Evêque se situe sur la RN 89, à 22 km de Clermont-Ferrand, et 25 kms de Thiers.

La Résidence GAUTIER est située à proximité des activités culturelles et sportives du bourg.

Ouvert depuis le mois de septembre 1993, dans des bâtiments neufs, l'établissement bénéficie d'équipements modernes.

La Résidence GAUTIER est un établissement public local, géré par le C.C.A.S. de la commune.

Dirigé par le conseil d'administration du CCAS et la directrice responsable de la bonne marche de l'établissement, elle accueille des personnes âgées de 60 ans au moins, valides, semi valides, dépendantes, seules ou en couple.

Des personnes âgées de moins de soixante ans peuvent être exceptionnellement accueillies, sous réserve d'une dérogation qui doit être sollicitée auprès du médecin de la Direction de la Solidarité du Conseil général.

Le personnel :

A la Résidence GAUTIER, pour vous rendre service :

- Une directrice, une adjointe de direction et une secrétaire,
- Un médecin coordonnateur,
- Une infirmière coordinatrice,
- Une psychologue,
- Quatre infirmières et dix-sept auxiliaires de soins,
- Neuf agents sociaux,
- Deux lingères,
- Une animatrice,
- Un chef cuisinier, un second et deux cuisiniers,
- et deux agents de maintenance.

A l'Accueil de Jour, pour vous rendre service :

- Une référente auxiliaire de soins,
- Et trois agents sociaux.

L'admission :

La demande d'admission se fait auprès du secrétariat. L'admission est prononcée par la directrice sur dossier et avis du médecin coordonnateur, dans la mesure des places disponibles.

Vous serez ensuite reçu(e) par la directrice en compagnie, si vous le souhaitez, de vos proches et vous visiterez ainsi l'établissement.

Pour l'Accueil de Jour, une visite au domicile est effectuée afin de recueillir les habitudes de vie (ces dernières sont également recueillies dès l'entrée pour les autres types d'accueil).

Le prix de la journée :

Le prix de journée est fixé chaque année par le Président du Conseil général et le Préfet, sur proposition du Conseil d'Administration.

Le tarif à acquitter se compose de deux parties : le tarif hébergement, et la participation au tarif dépendance (le ticket modérateur équivalent au GIR 5-6) pour l'accueil permanent.

Concernant les autres types d'accueil, le tarif dépendance correspond à l'évaluation de la dépendance indiquée sur la notification du Conseil Général, qui versera l'APA directement au résident.

Les aides ou les allocations :

Les personnes dont les ressources sont insuffisantes peuvent faire une demande de prise en charge auprès de l'Aide Sociale Départementale.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A) peut venir compenser la majeure partie des sommes qui vous sont demandées au titre de la dépendance. Cette allocation est versée par le Conseil général auprès de qui vous devez faire votre demande.

Vous pouvez aussi bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement (A.P.L) qui est attribuée, selon les ressources et la situation du résident, par la Caisse d'allocations familiales dont vous dépendez.

LA VIE DANS L'ETABLISSEMENT

Votre chambre :

La résidence GAUTIER propose 69 chambres individuelles et deux chambres doubles pour l'accueil permanent ; et deux chambres individuelles pour l'accueil temporaire et deux chambres individuelles pour l'accueil de nuit. Chacune est équipée d'une salle d'eau individuelle avec douche (excepté pour l'accueil de nuit, où la douche n'est pas dans la chambre).

Chaque étage possède une salle de bains avec une baignoire adaptée, y compris pour les personnes handicapées.

Dans chaque chambre, vous avez à votre disposition une prise de télévision et un système d'appel malade.

Le mobilier proposé se compose d'un lit, d'une armoire lingerie –penderie ou d'un placard, d'une commode, d'un bureau, d'une chaise et d'un fauteuil relax.

Il vous est, bien sûr tout à fait possible de personnaliser votre chambre en y apportant selon votre envie, décoration et petits meubles.

La surveillance médicale :

L'établissement est entièrement médicalisé, c'est-à-dire que nous pouvons accueillir des personnes présentant des pathologies plus ou moins importantes. Notre personnel qualifié peut assurer la prise en charge de la quasi-totalité des soins sans, sauf nécessité, avoir recours à une hospitalisation en établissement de santé.

Un médecin diplômé en gériatrie assure le suivi des Résidents et les prestations infirmières sont assurées par l'équipe médicale (I.D.E, Aides soignants) de l'établissement.

Le linge :

Pour être pris en charge, votre linge personnel doit être marqué à vos noms et prénom sur ruban tissé et cousu.

L'entretien du linge des Résidents est assuré par nos lingères. Il est régulièrement entretenu et distribué dans les chambres.

Les « Damarts » et les vêtements en laine sont déconseillés, et pour ce type de vêtements l'établissement ne prend pas la responsabilité du lavage qui reste à la charge de la famille.

Le repas :

Si le petit déjeuner et le goûter sont servis dans les salons de chaque étage, les autres repas sont pris en salle à manger, et ne peuvent être pris en chambre que si votre état de santé le nécessite, sur avis médical.

Les menus tiennent compte de l'équilibre alimentaire et nutritionnel indispensable à la personne âgée et suivent les régimes prescrits par le médecin. Vous avez la possibilité d'inviter vos parents ou vos amis. Le prix de cette prestation est affiché. En vue de pouvoir assurer ce service dans les meilleures conditions, il vous est demandé de prévenir le secrétariat 48 heures à l'avance.

Le courrier :

Il est distribué chaque matin, dès le passage du préposé. De même, vous pouvez expédier votre correspondance, après l'avoir affranchie, au secrétariat.

Les cultes :

Vous êtes libres de faire appel au ministre du culte de votre choix.

Le culte catholique est célébré une fois toutes les deux semaines dans la chapelle de l'établissement.

Les loisirs :

Diverses activités vous sont proposées, coordonnées par l'animatrice :

- Jeux de sociétés, lotos, cartes...
- Bibliothèque,
- Goûters d'anniversaires mensuels,
- Projection de films,
- Gymnastique douce,
- Atelier esthétique,
- Ateliers divers (chorale, activités manuelles diverses, organisation de moments festifs...),
- Atelier d'art thérapie,
- Atelier cuisine, pâtisseries, confitures, manger main,
- Promenades, rencontres avec d'autres maisons de retraite, des écoles, des enfants de l'hôpital Estaing,
- Sorties à la journée, à la demie journée, pique-nique,
- Marché de Noël,
- Olympiades, Citoyennage...

Les services à la carte :

Sur demande auprès du secrétariat, vous pouvez prendre rendez-vous avec le coiffeur, le pédicure et/ou le dentiste.

Visites et sorties :

Vous êtes chez vous à la Résidence GAUTIER et, bien sûr, vous pouvez recevoir des visites aux heures qui vous conviennent à condition de ne gêner ni le service ni les autres résidents.

Vous pouvez sortir et entrer librement dans la journée et en soirée, mais en prévenant au préalable le personnel pour qu'il ne s'inquiète pas et ne déclenche pas une procédure de recherche inutile.

Pour des raisons de sécurité, de respect du repos des autres résidents, l'établissement est fermé de 21 heures à 8 heures. Un interphone est alors à votre disposition pour vous faire ouvrir la porte.

Quelques impératifs de la vie en collectivité :

Afin de prévenir les libertés et la qualité de vie de chacun, il vous est recommandé :

- D'user avec discrétion des appareils de radio et de télévision,
- De vous conformer aux mesures de sécurité affichées dans l'établissement,
- De respecter le matériel et les équipements mis à votre disposition,
- De vous conformer aux horaires en vigueur dans l'établissement.

LES AUTRES MODES D'ACCUEIL

Dans son souci d'être toujours plus efficace au service des personnes âgées du canton et des environs, la Résidence Gautier a développé d'autres modes d'hébergement alternatif, dans l'intention d'aider les personnes âgées vivant à leur domicile, ainsi que les aidants familiaux (conjoint, enfants, proches).

Ceci répond à une préoccupation de procurer des moments de répit et de repos aux proches, et ainsi, retarder autant que possible l'entrée en institution.

Depuis octobre 2006, l'accueil de Jour « Au fil du temps » reçoit du lundi au samedi, les personnes âgées présentant des pathologies telles que la maladie d'Alzheimer ou d'autres pathologies de même type.

Depuis août 2011, un accueil temporaire (deux chambres) est possible, pour des séjours d'une ou plusieurs semaines.

Enfin depuis février 2012, deux chambres d'accueil de nuit peuvent recevoir des personnes fragilisées ou encore sortant d'hospitalisation, qui pourront ainsi venir passer la nuit en sécurité au sein de la Résidence Gautier.

L'objectif de tous ces types d'accueil est de favoriser le repos des aidants et une meilleure intégration et acceptation.

**EN ESPERANT QUE VOTRE SEJOUR
SERA LE PLUS AGREABLE POSSIBLE**